

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/084/7.4

Feuillet n°



Communauté de Communes  
Terrassonnais  
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT  
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir  
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 2 septembre 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	33
Votants :	37
Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0

## PRÉSENTS :

**Titulaires :** Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Nicole DUBREUIL RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant :** Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Claude

TURBANT représenté par Betty CHABANE, Mattia TRENTMONT représenté par Pascale LARUE.

**Excusés :** Sylviane GRANDCHAMP donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE. Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Nicole DUBREUIL RAVIDAT.

**SECRETARIE :** Mme Josiane LEVISKI

**OBJET :** Avenant N°1 à la Convention sur l'application du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et des aides financières aux entreprises

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu** la délibération N°2023/092/7.4 du Conseil de la CCTHPN en date du 11.09.2023 adoptant sa stratégie de développement économique,

**Vu** la délibération N°2023/092/7.4 du Conseil de la CCTHPN en date du 11.09.2023 adoptant son règlement d'intervention des aides aux entreprises,

**Vu** la délibération N°2023/091/7.4 du Conseil de la CCTHPN en date du 11.09.2023 adoptant sa convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises.

AR Prefecture

024-200041150-20240912-DE2024\_084-DE  
Reçu le 16/09/2024

La Vice-Présidente propose de modifier la convention et le chantier 2.5.2 de l'annexe III par la modification du dispositif.

Cette dernière consiste à conditionner une partie de la subvention forfaitaire à de l'investissement, pour la création-reprise

Un amorçage valorisé à 1500 € pour tous les créateurs d'entreprises éligibles,

Une subvention jusqu'à 3500 € pour prendre en charge les investissements matériels et/ou immatériels utiles au démarrage de l'activité, sur devis et selon les modalités du règlement d'intervention.

Avenant N°1 à la Convention du SRDEII portant sur le Chantier 2.5.2 - Encourager la création d'entreprise						
POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BÉNÉFICIAIRES	PLAFOND	INTENSITÉ MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	RÉGIME
Économie territoriale	Accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise	Aide à l'amorçage	TPE	Forfaitaire	1 500 €	2023/2831 De Minim
		Aide à l'amorçage sur investissements matériels et immatériels	TPE	3 500 €	100 %	2023/2831 De Minim

Aucune autre disposition de la Convention n'est modifiée.

**Le Conseil Communautaire**, oui l'exposé de Mme Francine BOURRA, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix **DÉCIDE** :

- **D'ADOPTER** l'avenant N°1 à la Convention SRDEII entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides financières aux entreprises, annexée à la présente délibération
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°1, annexé à la présente délibération

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 12/09/2024

Le Président,  
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais  
Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10  
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20240912-DE2024\_084-DE  
Reçu le 16/09/2024